

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2019

Lundi le 3 juin 2019
 À compter de 20 h
 Salle des délibérations du conseil municipal
 6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse

Les membres du conseil municipal présents sont :

Sylvie Surprenant

Mairesse

CONSEILLERS(ÈRES)

Armando Melo
 Normand Toupin
 Barbara Morin
 Michel Milette
 Luc Vézina
 Johane Michaud
 Régine Apollon
 Christian Charron

DISTRICTS

Blanchard
 Chapleau
 De Sève
 Ducharme
 Lonergan
 Marie-Thérèse
 Morris
 Verschelden

formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Madame la Mairesse Sylvie Surprenant.

Assistent également à la séance ordinaire du conseil :

Jean-Luc Berthiaume
 Chantal Gauvreau
 Robert Asselin

Greffier
 Directrice générale
 Directeur général adjoint
 Division des services techniques

Directeurs

Mélissa Collins
 Nicola Cardone

Services

Communications
 Urbanisme et développement durable

Madame la Mairesse invite les citoyens présents, les fonctionnaires municipaux et les membres du conseil municipal à un moment de réflexion.

Madame la Mairesse constate le quorum et ouvre la séance.



1.- OUVERTURE

Note au lecteur

- *La mairesse ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant.*
- *Le présent procès-verbal reflète les décisions administratives adoptées par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse lors de la séance publique dont la date est dévoilée au début dudit procès-verbal. Le lecteur doit toutefois être avisé qu'en vertu des dispositions contenues à la Loi sur les cités et villes, ce procès-verbal doit faire l'objet d'une approbation finale, laquelle est délivrée par décision du conseil municipal, lors de sa séance suivante.*

*Jean-Luc Berthiaume
Greffier du conseil municipal*

RÉSOLUTION 2019-249

Sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par M. le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- **QUE** l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil soit et est adopté en retirant le point 5.2 (Adjudication du contrat 2019-22 - fourniture, livraison, installation et désinstallation de décorations hivernales) et en ajoutant les points 13.1 (Resto Pop Thérèse-De Blainville - levée de fonds 2019 *Mangeons Don*) et 13.2 (Tournoi de golf Famille Dion et Parc du Domaine Vert - achat de deux billets supplémentaires).

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-250

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **QUE** les procès-verbaux de la séance du 6 mai 2019 (séance ordinaire) et de la séance du 21 mai 2019 (séance extraordinaire) tels que rédigés sur les copies remises aux membres du conseil les 10 mai 2019 et 24 mai 2019 soient et sont approuvés.

Adoptée à l'unanimité.

Adoption de
l'ordre du jour

Approbation du
procès-verbal
du
6 mai 2019 et
du 21 mai 2019



Adoption du
procès-verbal
de la
Commission
consultative
d'urbanisme en
date du
13 mai 2019

RÉSOLUTION 2019-251

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **QUE** les recommandations apparaissant au procès-verbal de la Commission consultative d'urbanisme en date du 13 mai 2019 soient et sont adoptées.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-252

Proclamation
de citoyens
d'honneur 2019

ATTENDU QUE la mention d'honneur remise à un citoyen, pratique récurrente établie depuis 1991, sera plutôt dirigée cette année vers un couple;

CONSIDÉRANT la passion qui embrase ce couple-citoyen dans l'univers de la musique et de la chanson;

ATTENDU QUE musiciens et auteurs, Angèle Courville et son complice, Philippe-Emmanuel David, accumuleront créations, spectacles, distinctions et reconnaissances;

CONSIDÉRANT QUE parmi leurs autres créneaux, celui de la transmission du talent par l'enseignement grâce à leur école de musique, *Musique sur mesure*, mérite d'être souligné;

CONSIDÉRANT QU'il importe de souligner cette riche contribution au développement de la thématique corporative de la Ville de Sainte-Thérèse, *Ville d'arts, de culture et de savoir*.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme la Mairesse Sylvie Surprenant appuyée unanimement, il est résolu:

- **QUE** le conseil municipal, désireux de reconnaître les gens qui font notre fierté, proclame Mme Angèle Courville et M. Philippe-Emmanuel David, " *Citoyens d'honneur 2019* " de la Ville de Sainte-Thérèse.

Adoptée à l'unanimité.



2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)

Note du greffier

Les textes exposés à la section "PÉRIODE DE QUESTIONS" ci-après ne résument que succinctement les sujets énoncés par les personnes ayant adressé une question au conseil municipal ainsi que les nom et adresse de ces dernières. La majorité des séances publiques du conseil municipal peuvent être visionnées à partir du site internet de la Ville de Sainte-Thérèse à l'adresse www.sainte-therese.ca.

*Jean-Luc Berthiaume
Greffier du conseil*

municipal

- | | |
|--|---|
| M. Jacques Lebrun,
783, rue De Sève | : - Collecte des feuilles |
| Mme Monique Therrien,
530, boul. des Mille-Îles Est | : - Remboursement aux aînés d'une partie de la taxe d'eau et de la taxe d'ordures
- Gratuité aux aînés des différentes activités municipales |
| M. Étienne Lanctot,
9, rue Birchwood | : - Collecte des feuilles |
| M. Gérald Lefebvre,
9, rue Chapleau | : - Intersection Saint-Charles / Côte-Saint-Louis
- Rue Chapleau - asphaltage de sa rue |

3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

Adoption du règlement 1030-48 N.S - annexe A-7 - rôle d'évaluation

RÉSOLUTION 2019-253

ATTENDU l'avis de présentation 2019-194 donné à la séance ordinaire du 6 mai 2019 par Monsieur le Conseiller Christian Charron et le dépôt du projet de règlement à cette même séance.

Sur proposition de M. le Conseiller Christian Charron appuyée par Mme la Conseillère Johane Michaud, il est résolu:

- **QUE** le règlement 1030-48 N.S. ayant pour objet d'amender l'annexe "A-7" (évaluation foncière) du règlement 1030 N.S. concernant la tarification de certains biens, services et activités de la Ville, soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Adoption du règlement 1155-13 N.S - Dans ma rue, on joue!

RÉSOLUTION 2019-254

ATTENDU l'avis de présentation 2019-196 donné à la séance ordinaire du 6 mai 2019 par Madame la Conseillère Johane Michaud et le dépôt du projet de règlement à cette même séance.

Sur proposition de Mme la Conseillère Johane Michaud appuyée par Mme la Conseillère Barbara Morin, il est résolu:

- **QUE** le règlement 1155-13 N.S. amendant le règlement 1155-9 N.S. concernant la possibilité de faire reconnaître sa rue publique admissible à la pratique du jeu libre, soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Adoption du règlement 1183-1 N.S. - délégation à l'égard du traitement des plaintes en matière de contrats publics

RÉSOLUTION 2019-255

ATTENDU l'avis de présentation 2019-244 donné à la séance extraordinaire du 21 mai 2019 par M. le Conseiller Normand Toupin et le dépôt du projet de règlement à cette même séance.

Sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par M. le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- **QUE** le règlement 1183-1 N.S. amendant le règlement 1183 N.S. décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et déléguant le pouvoir d'embauche de certains types de salariés, en y ajoutant une délégation à l'égard de la politique de traitement des plaintes inhérentes au processus d'octroi des contrats municipaux, soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.



Adoption du
règlement
1250-4 N.S. -
séance
ordinaire du
mois
d'août 2019

RÉSOLUTION 2019-256

ATTENDU l'avis de présentation 2019-198 donné à la séance ordinaire du 6 mai 2019 par Monsieur le Conseiller Armando Melo et le dépôt du projet de règlement à cette même séance.

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par M. le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- **QUE** le règlement 1250-4 N.S. amendant le règlement 1250 N.S. concernant la régie interne des affaires du conseil municipal, afin de modifier l'article 2 dudit règlement concernant la tenue des séances du conseil dans le but de déplacer du 5 août au 12 août 2019 la date de la séance ordinaire du mois d'août 2019, soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

4.- GESTION DU TERRITOIRE

RÉSOLUTION 2019-257

CONSIDÉRANT les dispositions contenues au règlement 1205 N.S. concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, de réfection ou d'affichage traitées par le Service de l'urbanisme et du développement durable;

ATTENDU les recommandations issues du compte rendu de la Commission consultative d'urbanisme datée du 13 mai 2019.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **QUE** le conseil municipal approuve les projets suivants :
 - nouvelle construction au 95, rue Saint-Louis;
 - affichage au 234, boulevard du Curé-Labelle;
 - rénovations extérieures au 2-4, rue Limoges.

Adoptée à l'unanimité.

Plans
d'implantation
et d'intégration
architecturale
(PIIA) -
approbation



Dérogation
mineure
2018-39 V.2 -
231, rue
Madeleine-
Bleau

RÉSOLUTION 2019-258

ATTENDU les dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **QU'il soit et est accordé** au lot 6 198 248 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour l'immeuble situé au 231, rue Madeleine-Bleau, une dérogation mineure permettant :
 - l'aménagement d'une rampe d'accès à 0,5 mètre de la ligne de lot avant au lieu de 4 mètres;
 - une marge avant et latérale minimale de 4 mètres au lieu de 5 mètres.

(Dérogation mineure 2018-39 V.2)

Adoptée à l'unanimité.

Aucun commentaire particulier n'est soulevé par les personnes assistant à la séance publique sur cette demande de dérogation mineure.

RÉSOLUTION 2019-259

ATTENDU les dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **QU'il soit et est accordé** au lot 6 259 746 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour l'immeuble situé au 220, boulevard René-A.-Robert, une dérogation mineure permettant :
 - une façade de bâtiment composé de 70 % de maçonnerie au lieu de 80 %;
 - un stationnement comportant 64 cases de stationnement au lieu de 71 cases.

(Dérogation mineure 2019-04)

Adoptée à l'unanimité.

Aucun commentaire particulier n'est soulevé par les personnes assistant à la séance publique sur cette demande de dérogation mineure.

RÉSOLUTION 2019-260

ATTENDU les dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **QU'il soit et est accordé** au lot 2 505 283 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour l'immeuble situé au 107, rue Saint-Charles, une dérogation mineure permettant :

Dérogation
mineure
2019-05 -
107, rue Saint-
Charles



RÉSOLUTION 2019-260 (suite)

- des manœuvres de stationnement, de changement de direction et de circulation en empiétant dans l'emprise publique;
- des cases de stationnement aménagées l'une derrière l'autre, sans allée de circulation;
- une aire de stationnement occupant 40 % de la cour avant au lieu d'un maximum de 35 %;
- l'aménagement d'une deuxième entrée charretière sur un terrain de moins de 20 mètres de largeur.

(Dérogation mineure 2019-05)

Adoptée à l'unanimité.

Aucun commentaire particulier n'est soulevé par les personnes assistant à la séance publique sur cette demande de dérogation mineure.

RÉSOLUTION 2019-261

ATTENDU les dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **QU'il** soit et est accordé au lot 1 905 074 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour l'immeuble situé au 826, rue Hardy, une dérogation mineure permettant :
 - une marge latérale minimale de 0,95 mètre au lieu de 2 mètres.

(Dérogation mineure 2019-06)

Adoptée à l'unanimité.

Aucun commentaire particulier n'est soulevé par les personnes assistant à la séance publique sur cette demande de dérogation mineure.

RÉSOLUTION 2019-262

ATTENDU les dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **QU'il** soit et est accordé au lot 2 505 948 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour l'immeuble situé au 152, rue Turgeon, une dérogation mineure permettant :
 - l'installation d'une enseigne sur socle d'un maximum de 2,15 mètres de hauteur au lieu de 4,5 mètres;
 - l'installation d'une enseigne sur socle d'un maximum de 1 mètre de largeur au lieu de 2,5 mètres.

(Dérogation mineure 2019-07)

Adoptée à l'unanimité.

Aucun commentaire particulier n'est soulevé par les personnes assistant à la séance publique sur cette demande de dérogation mineure.

Dérogation
mineure
2019-06 -
826, rue Hardy

Dérogation
mineure
2019-07 -
152, rue
Turgeon



Adjudication
du contrat
2019-09 -
nettoyage
des puisards

5.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

RÉSOLUTION 2019-263

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres public pour des travaux de nettoyage des puisards pour l'année 2019, avec possibilité de renouvellement pour les années 2020 et 2021, la Ville a reçu trois (3) soumissions.

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme, la soumission de "*Beaugard Environnement ltée*" a été recommandée pour acceptation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme la Conseillère Johane Michaud appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- **QUE** la soumission de "*Beaugard Environnement ltée*", 18160, rue J.-A.-Bombardier, Mirabel (Québec) J7J 0H5, datée du 10 mai 2019, au montant de 53 956,03 \$ (taxes incluses), pour des travaux de nettoyage des puisards pour l'année 2019, avec possibilité de renouvellement pour les années 2020 et 2021, selon le contrat d'ouvrage 2019-09, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- **QUE** la trésorière soit autorisée à approprier cette dépense au poste budgétaire 02-415-00-534 du budget des activités financières 2019.

(Contrat d'ouvrage 2019-09)

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-264

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres public pour des travaux de construction des conduites d'eau potable, d'égouts sanitaire et pluvial, d'un bassin de rétention et des fondations granulaires pour l'établissement de la rue Madeleine-Bleau, la Ville a reçu huit (8) soumissions;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme, la soumission de "*Les Entreprises Miabec inc.*" a été recommandée pour acceptation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme la Conseillère Johane Michaud appuyée par M. le Conseiller Christian Charron, il est résolu:

- **QUE** la soumission de "*Les Entreprises Miabec inc.*", 2512, boulevard Sainte-Sophie, Sainte-Sophie (Québec) J5J 2V3, datée du 27 mai 2019, au montant de 753 634,68 \$ (taxes incluses), pour des travaux de construction des conduites d'eau potable, d'égouts sanitaire et pluvial, d'un bassin de rétention et des fondations granulaires pour l'établissement de la rue Madeleine-Bleau, selon le contrat d'ouvrage 2019-29, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- **QUE** la trésorière soit autorisée à approprier cette dépense au règlement 1293 N.S.

(Contrat d'ouvrage 2019-29)

Adoptée à l'unanimité.

Adjudication
du contrat
2019-29 -
travaux
d'infrastructures
rue Madeleine-
Bleau



Adjudication
du contrat
2019-33 -
acquisition d'un
camion porteur
pour la boîte
d'atelier
aqueduc

RÉSOLUTION 2019-265

ATTENDU les dispositions du règlement 1290 N.S. sur la gestion contractuelle;

ATTENDU le sommaire décisionnel préparé par le directeur du Service des travaux publics, parcs et bâtiments, daté du 8 mai 2019 concernant l'acquisition d'un camion porteur pour la boîte d'atelier aqueduc.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **QUE** la soumission de " *Desjardins Auto Collection* ", 175 rue Marais, Vanier (Québec) G1M 3C8, au montant de 78 112,87 \$ (taxes incluses), pour la fourniture d'un camion porteur pour la boîte d'atelier aqueduc, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à approprier cette dépense au règlement 1294 N.S.

(Contrat d'ouvrage 2019-33)

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-266

ATTENDU les dispositions du règlement 1290 N.S. sur la gestion contractuelle;

ATTENDU le sommaire décisionnel préparé par le directeur du Service des travaux publics, parcs et bâtiments, daté du 13 mai 2019 concernant l'acquisition d'un camion VUS.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par Mme la Conseillère Johane Michaud, il est résolu:

- **QUE** la soumission de " *Élite Ford 1978 inc.* ", 2171, boulevard Labelle, Saint-Jérôme (Québec) J7Y 1T1, au montant de 34 779,94 \$ (taxes incluses), pour la fourniture d'un camion VUS, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à approprier cette dépense au fonds de roulement.

(Contrat d'ouvrage 2019-34)

Adoptée à l'unanimité.

Adjudication
du contrat
2019-34 -
fourniture d'un
camion VUS



Adjudication
du contrat
2019-35 -
services
professionnels
en ingénierie -
revitalisation
de la
rue Turgeon

RÉSOLUTION 2019-267

ATTENDU les dispositions du règlement 1290 N.S. sur la gestion contractuelle;

ATTENDU le sommaire décisionnel préparé par le directeur général adjoint, daté du 21 mai 2019, concernant un mandat de services professionnels en ingénierie pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux pour le projet de revitalisation de la rue Turgeon, entre le rue Dubois et le chemin de fer.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par M. le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- **QUE** la soumission de " *SNC-Lavalin GEM Québec inc.* ", 2870, boulevard Industriel, Laval (Québec) H7L 3S2, au montant de 38 376,36 \$ (taxes incluses), concernant un mandat de services professionnels en ingénierie pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux pour le projet de revitalisation de la rue Turgeon, entre le rue Dubois et le chemin de fer, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à approprier cette dépense au règlement 1291 N.S.

(Contrat d'ouvrage 2019-35)

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-268

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Johane Michaud, il est résolu:

- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à procéder au paiement du contrat d'entretien des réseaux locaux par fidélité sans fil (wifi) à intervenir avec la firme " *CDW* ", 185 The West Mall, suite 1700, Etobicoke (Ontario) M9C 5L5, au montant total de 5 565,25 \$ pour les années 2019 à 2022, pour les équipements et logiciels *Cisco Meraki*, incluant le wifi à la bibliothèque, à la station de purification, au stade d'athlétisme ainsi que pour la gestion des appareils mobiles (*MDM*).
- **QUE** la directrice du Service des technologies de l'information soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse, ledit contrat d'entretien, lequel est imputé au budget des activités financières 2019.

Adoptée à l'unanimité.

Contrat
d'entretien -
équipements
informatiques -
autorisation
de signature



Logiciel de
gestion
BiblioMondo
à la
bibliothèque -
amendement au
contrat de
maintenance
et d'entretien
2019-2022

RÉSOLUTION 2019-269

ATTENDU la résolution 2019-175 adoptée le 1^{er} avril 2019 relative à l'octroi du contrat d'entretien et de soutien technique du logiciel de gestion de la bibliothèque, pour une période de trois (3) ans, à la compagnie " *BiblioMondo* ";

ATTENDU le sommaire décisionnel de la directrice du Service des technologies de l'information, daté du 29 mai 2019, concernant une modification des modalités de service afin d'obtenir un contrat de service 7 jours semaine plutôt que 5 jours semaine.

Sur proposition de M. le Conseiller Christian Charron appuyée par M. le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- **QUE** les coûts supplémentaires pour un contrat de service de 7 jours sur 7, 12 heures par jour, soient et sont acceptés par le conseil municipal. Les coûts supplémentaires pour les trois prochaines années se détaillent comme suit :
 - 2019-2020 : 1 200,00 \$ (taxes en sus);
 - 2020-2021 : 1 206,00 \$ (taxes en sus);
 - 2021-2022 : 1 212,03 \$ (taxes en sus).

- **QUE** la directrice du Service des technologies de l'information soit et est autorisée à signer cet amendement au contrat d'entretien intervenu avec la compagnie *BiblioMondo*.

Adoptée à l'unanimité.

6.- FINANCES

RÉSOLUTION 2019-270

Sur proposition de Mme la Conseillère Johane Michaud appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

Adoption de la liste des comptes à payer - fonds d'activités financières et d'investissements

- **QUE** la liste des comptes à payer des fonds des activités financières et d'investissements datée du 16 mai 2019 ainsi que le rapport des engagements de dépenses autorisés en vertu du règlement 1186 N.S. :

Chèques n ^{os} 81631 à 82142	2 186 535,28 \$
Paiements préautorisés Hydro-Québec et Telus	137 347,13 \$
Bell Canada	550,48 \$
Paiements préautorisés Master Card	2 938,37 \$
Salaires et charges sociales	1 563 471,08 \$
Frais de banque	5 335,13 \$
Capital et intérêts de la dette à long terme	531 093,50 \$
Intérêts sur emprunts temporaires	<u>19 950,52 \$</u>
TOTAL	4 447 221,49 \$

soient et sont adoptés.

Les registres dans lesquels sont inscrits ces chèques ainsi que les détails pertinents sont déposés au bureau de la trésorière et font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduits.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-271

ATTENDU les dépenses imputables au fonds de roulement relativement aux bons de commande ci-après énumérés.

Achats divers au fonds de roulement - ratification

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Barbara Morin, il est résolu:

- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à imputer au fonds de roulement les dépenses suivantes, lesquelles seront remboursées par le budget des activités financières pendant la durée d'amortissement prévue ci-dessous en versements annuels égaux :

RÉSOLUTION 2019-271 (suite)

N° DE PROJET	FOURNISSEUR	N° DE FACTURE OU DE BON DE COMMANDE	DESCRIPTION	AMORTISSEMENT	MONTANT (COÛT NET)
TP-2019-46	Équipements Champagne (Les)	2019001153	Fabrication et installation d'une benne basculante camionnette	10	8 467,24 \$
				TOTAL :	8 467,24 \$

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-272

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 1113 N.S., 1131 N.S., 1134 N.S., 1136 N.S., 1174 N.S., 1190 N.S., 1224 N.S., 1240 N.S., 1247 N.S., 1248 N.S., 1273 N.S., 1280 N.S., 1281 N.S. et 1287 N.S., la Ville de Sainte-Thérèse souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Thérèse a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « *Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal* », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 17 juin 2019, au montant de 6 136 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX OFFERT	MONTANT	TAUX	ÉCHÉANCE	COÛT RÉEL
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.	98,92350	595 000 \$	1,85000 %	2020	2,33958 %
		610 000 \$	1,85000 %	2021	
		626 000 \$	1,90000 %	2022	
		642 000 \$	2,00000 %	2023	
		3 663 000 \$	2,10000 %	2024	
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98,75400	595 000 \$	1,90000 %	2020	2,35518 %
		610 000 \$	1,90000 %	2021	
		626 000 \$	1,95000 %	2022	
		642 000 \$	2,00000 %	2023	
		3 663 000 \$	2,05000 %	2024	
MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.	98,77354	595 000 \$	1,95000 %	2020	2,39115 %
		610 000 \$	1,95000 %	2021	
		626 000 \$	1,95000 %	2022	
		642 000 \$	2,00000 %	2023	
		3 663 000 \$	2,10000 %	2024	

**RÉSOLUTION 2019-272 (suite)**

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX OFFERT	MONTANT	TAUX	ÉCHÉANCE	COÛT RÉEL
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,78200	595 000 \$	2,00000 %	2020	2,40195 %
		610 000 \$	2,00000 %	2021	
		626 000 \$	2,00000 %	2022	
		642 000 \$	2,05000 %	2023	
		3 663 000 \$	2,10000 %	2024	

ATTENDU QUE le résultant du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme **VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.** est la plus avantageuse.

Sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par M. le Conseiller Christian Charron, il est résolu:

- **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.
- **QUE** l'émission d'obligations au montant de 6 136 000 \$ de la Ville de Sainte-Thérèse soit adjugée à la firme **VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.**
- **QUE** demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater *Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS)* pour l'inscription en compte de cette émission.
- **QUE** *CDS* agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec et *CDS*.
- **QUE** *CDS* procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « *Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises* ».
- **QUE** la mairesse et la trésorière soient autorisées à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adoptée à l'unanimité.



RÉSOLUTION 2019-273

Émission
d'obligations
de 6 136 000 \$ -
concordance
et courte
échéance

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Thérèse souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 136 000 \$ qui sera réalisé le 17 juin 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
1113 N.S.	11 600 \$
1131 N.S.	408 500 \$
1134 N.S.	692 400 \$
1136 N.S.	152 200 \$
1174 N.S.	539 400 \$
1190 N.S.	322 600 \$
1190 N.S.	32 600 \$
1224 N.S.	18 100 \$
1240 N.S.	756 900 \$
1240 N.S.	24 500 \$
1247 N.S.	93 600 \$
1248 N.S.	77 600 \$
1273 N.S.	90 600 \$
1280 N.S.	100 600 \$
1281 N.S.	65 500 \$
1287 N.S.	2 749 300 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au premier alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1174 N.S., 1190 N.S., 1240 N.S., 1247 N.S., 1248 N.S., 1273 N.S., 1280 N.S., 1281 N.S. et 1287 N.S., la Ville de Sainte-Thérèse souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

Sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par M. le Conseiller Christian Charron, il est résolu:

- **QUE** les règlements d'emprunts indiqués au premier alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :
 1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 17 juin 2019;
 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 juin et le 17 décembre de chaque année;
 3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
 4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation *CDS inc. (CDS)* et seront déposées auprès de *CDS*;
 5. *CDS* agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec et *CDS*;

RÉSOLUTION 2019-273 (suite)

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé \« *Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises* \ »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE DE MONTREAL
STE-THERESE
35, RUE BLAINVILLE OUEST
SAINTE-THERESE, QC
J7E 1X1

8. Que les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière. La Ville de Sainte-Thérèse, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;
- QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1174 N.S., 1190 N.S., 1240 N.S., 1247 N.S., 1248 N.S., 1273 N.S., 1280 N.S., 1281 N.S. et 1287 N.S. soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 17 juin 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité.

7.- RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLUTION 2019-274

Sur proposition de Mme la Conseillère Barbara Morin appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- QUE le rapport des engagements temporaires de la directrice générale, du mois de mai 2019, à l'égard des employés touchés par le règlement numéro 1183 N.S., soit et est adopté par le conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-275

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Barbara Morin, il est résolu:

- QUE le conseil municipal procède à la fin administrative d'emploi de l'employé #1108 en vertu de l'article 17.08 de la convention collective des employés (es) de la Ville de Sainte-Thérèse (CSN) rétroactivement en date du 31 mai 2019.

Adoptée à l'unanimité.

Rapport des engagements temporaires du mois de mai 2019 - règlement n° 1183 N.S.

Fin administrative d'emploi



Abolition du poste d'opérateur occasionnel - préposé à l'entretien - Station de purification de l'eau

Création d'un poste d'opérateur de station de purification de l'eau - préposé à l'entretien des installations - Station de purification de l'eau

Entente avec le Syndicat des employés(es) de la Ville de Sainte-Thérèse (CSN) - pauses

Abolition du poste d'homme de métier - éclairage et signalisation - Service des travaux publics, parcs et bâtiments

RÉSOLUTION 2019-276

Sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par M. le Conseiller Christian Charron, il est résolu:

- **QUE** le poste d'opérateur occasionnel- préposé à l'entretien devenu vacant suite à la fin d'emploi administrative de l'employé #1108 soit et est aboli à compter du 3 juin 2019.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-277

Sur proposition de Mme la Conseillère Régine Apollon appuyée par Mme la Conseillère Barbara Morin, il est résolu:

- **QU'**un poste d'opérateur de station de purification de l'eau- préposé à l'entretien des installations soit et est créé à compter du 3 juin 2019.

La classification du poste demeure à la classe 34.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-278

Sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par M. le Conseiller Christian Charron, il est résolu:

- **QUE** la direction générale puisse signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse, l'entente concernant les pauses, ainsi que les trois (3) ententes particulières s'y rattachant.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-279

Sur proposition de M. le Conseiller Luc Vézina appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **QUE** le poste d'homme de métier- éclairage et signalisation au Service des travaux publics, parcs et bâtiments, devenu vacant suite au départ à la retraite de M. Gilles Hébert, soit et est aboli à compter du 3 juin 2019.

Adoptée à l'unanimité.



Nomination -
poste
permanent de
manœuvre
spécialisé -
arboriculture -
Service des
travaux publics,
parcs et
bâtiments

Poste de
préventionniste -
ajustement
salarial

Nouvelles
limites de
stationnement
hors rue -
travaux sur la
rue Turgeon

RÉSOLUTION 2019-280

Sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- **QUE** M. Alexandre-Richard Cayer, actuellement employé temporaire à la Ville de Sainte-Thérèse depuis le 12 juin 2007 à titre de manœuvre spécialisé pour l'entretien des parcs, soit et est nommé au poste permanent de manœuvre spécialisé - arboriculture, et ce, à compter du 4 juin 2019.

Son salaire se situera à l'échelon 4 de la classe salariale 29 et ses conditions de travail seront conformes aux dispositions de la convention collective en vigueur entre la Ville de Sainte-Thérèse et le Syndicat des employés(es) municipaux de la Ville de Sainte-Thérèse (CSN).

Son examen médical devra être jugé satisfaisant par l'employeur.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-281

Suite aux recommandations de la Direction des ressources humaines, sur proposition de Mme la Conseillère Régine Apollon appuyée par M. le Conseiller Christian Charron, il est résolu:

- **QUE** le salaire du poste non-syndiqué de préventionniste œuvrant au Service de la culture et des loisirs soit ajusté rétroactivement au 1^{er} avril 2019 au taux de 15,80 \$/h.

Adoptée à l'unanimité.

8.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 2019-282

ATTENDU QU'un important chantier pour la rénovation des infrastructures de la rue Turgeon s'active présentement;

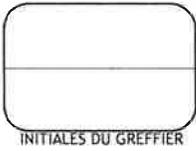
ATTENDU la priorisation accordée à ce chantier, notamment en raison des subventions disponibles pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE des répercussions évidentes sont à prévoir quant à la mobilité des usagers du réseau routier et quant aux capacités d'accueil du parc de stationnement public.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par M. le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- **QUE** les espaces de l'îlot de stationnement hors rue situés à l'intersection des rues Lachaine et Dubois, soient et sont fixés à un maximum de quatre (4) heures consécutives.

Adoptée à l'unanimité.



Déclaration
des intérêts
pécuniaires
révisée -
conseiller
du district
Lonergan

Achat des lots
6,049,021 et
6,049,022 -
domaine
hydrique

RÉSOLUTION 2019-283

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **QUE** le conseil municipal accepte le dépôt de la déclaration révisée des intérêts pécuniaires de M. Luc Vézina, conseiller du district Lonergan.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-284

ATTENDU les procédures de régularisation des limites de propriété d'un immeuble résidentiel privé, avec les limites du site occupé par la Ville de Sainte-Thérèse avec sa station de purification de l'eau, sur la rive nord de la rivière des Mille-Îles;

CONSIDÉRANT QUE ces échanges de terrain nécessitent, en sus, l'officialisation de certains gestes d'arpentage au *Greffe de l'arpenteur général du Québec*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ces gestes, la *Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État* est aujourd'hui en mesure d'offrir en vente à la Ville de Sainte-Thérèse les lots numéros 6,049,021 et 6,049,022 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QU'il est de l'intention de la Ville de Sainte-Thérèse d'acquérir ces lots à des fins non lucratives publiques;

CONSIDÉRANT QUE cette transaction est établie pour valeur nominale (1,00 \$) et quelque 948,76 \$ de frais administratifs.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par M. le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- **QUE** l'offre de vente datée du 23 mai 2019, par la *Direction de la gestion du domaine hydrique* à la Ville de Sainte-Thérèse pour l'acquisition des lots ci-après précisés, soit et est acceptée aux conditions suivantes :

- | | |
|--|--|
| 1) Lots visés : | 6,049,021 du Cadastre du Québec (3,541,6 m ²)
6,049,022 du Cadastre du Québec (686,4 m ²) |
| 2) Prix offert : | 1,00 \$ |
| 3) Frais administratifs : | 681,00 \$ |
| 4) Coût au mètre linéaire : | 1,36 \$ / mètre linéaire |
| 5) Nombre de mètres linéaires : | 105,29 mètres |
| 6) Déboursé en lien des mètres linéaires : | 143,19 \$ |
| 7) TPS : | 41,26 \$ |
| 8) TVQ : | 82,31 \$ |

PRIX TOTAL : 948,76 \$

RÉSOLUTION 2019-284 (suite)

- **QUE** la mairesse (ou le maire suppléant) et le greffier (ou l'assistant-greffier) soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse, tout document nécessaire à la présente transaction.
- **QUE** M^e Marc Laporte, notaire, soit et est mandaté pour la préparation de l'acte de vente et de l'avis d'adresse découlant de la présente.
- **QUE** l'ensemble des déboursés et honoraires professionnels soient et sont imputés par la trésorière au budget des activités financières 2019, postes 02-140-00-412 et 02-150-00-419.

(Contrat B-162)

Adoptée à l'unanimité.

9.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS

10.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS COMMUNAUTAIRES

RÉSOLUTION 2019-285

ATTENDU la recommandation du Service de la culture et des loisirs datée du 21 mai 2019 à l'égard de l'utilisation des installations du parc Richelieu.

Sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par Mme la Conseillère Barbara Morin, il est résolu:

- **QUE** le conseil municipal autorise la clientèle des organismes ci-après énoncés à faire utilisation des installations du parc Richelieu pour la saison estivale 2019, sans que soient imposés les frais prévus au règlement numéro 1030 N.S. sur la tarification :

- *Maison des jeunes des Basses-Laurentides;*
- *Le Petit Patro;*
- *Maison d'accueil Le Mitan;*
- *Acco-Loisirs;*
- *CPE Fanfan Soleil;*
- *CPE Marie Quat'Poches;*
- *Camp Évasion Soleil;*
- *Centre Oméga.*

Adoptée à l'unanimité.

Utilisation des installations du parc Richelieu - gratuité



RÉSOLUTION 2019-286

Sur proposition de Mme la Conseillère Régine Apollon appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- **QUE** M. Pierre Hardy, chef de division logistique événementielle et infrastructures au Service de la culture et des loisirs, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse, le protocole à intervenir avec l'organisme *Chantiers Jeunesse*, concernant les paramètres qui régiront le projet à être réalisé sur notre territoire et qui se tiendra au cours de l'été 2019.
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à approprier la somme de 9 500 \$ (à titre de subvention découlant de ce protocole) au poste budgétaire 02-312-00-990 du budget des activités financières 2019.

Adoptée à l'unanimité.

11.- SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLUTION 2019-287

ATTENDU QUE le conseil municipal était informé du décès de M. Luis Da Costa survenu le 12 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci accédait au conseil municipal le 1^{er} novembre 1987 pour y occuper un poste de conseiller municipal, de façon ininterrompue jusqu'en octobre 1995, soit pour une durée de huit années;

CONSIDÉRANT QUE M. Da Costa était portugais d'origine et le premier de cette communauté culturelle à intégrer le conseil municipal.

Sur proposition de Mme la Mairesse Sylvie Surprenant appuyée unanimement, il est résolu:

- **QUE** le conseil municipal exprime, par la présente résolution, l'expression de sa sympathie à son épouse, à sa fille, ainsi qu'aux parents et amis de M. Da Costa.

Adoptée à l'unanimité.

Chantiers
Jeunesse
autorisation de
signature d'un
protocole
d'entente

Souhaits de
condoléances -
famille de
M. Luis Da Costa



Association portugaise de Sainte-Thérèse - fête de São Pedro - commandite

RÉSOLUTION 2019-288

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par M. le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- **QU'**une commandite de 250 \$ soit et est versée à l'*Association portugaise de Sainte-Thérèse* à titre de contribution du conseil municipal dans le cadre des festivités de la fête de São Pedro 2019.
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-190-00-610 du budget des activités financières.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-289

Sur proposition de Mme la Conseillère Régine Apollon appuyée par M. le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- **QUE** le conseil municipal accepte de verser une somme de 325 \$ à titre de commandite de visibilité pour le tournoi de golf conjoint de la *Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville* (CCITB) et du *Regroupement des gens d'affaires de Boisbriand* (RGAB) qui aura lieu le 13 août 2019 au club de golf *Le Blainvillier*.
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à approprier cette dépense au poste budgétaire 02-190-00-610 du budget des activités financières 2019.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-290

Sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **D'AUTORISER** l'achat d'une commandite de 200 \$, pour le tournoi de golf de l'*Association des anciens et anciennes du Séminaire de Sainte-Thérèse et du Collège Lionel-Groulx*, à être tenu le 13 juin prochain au *Club de golf Glendale*.
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à approprier cette somme à même le poste budgétaire 02-190-00-610 du budget des activités financières 2019.

Adoptée à l'unanimité.

Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville - tournoi de golf 2019 - commandite de visibilité

Association des anciens et anciennes du Séminaire de Sainte-Thérèse et du Collège Lionel-Groulx - commandite



Gala Méritas
2019 du Club-
école de glisse
Snowpy - achat
de billets

RÉSOLUTION 2019-291

ATTENDU la tenue, le 28 avril dernier, du *Gala Méritas 2019* du *Club-école de glisse Snowpy*.

Sur proposition de Mme la Conseillère Régine Apollon appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à émettre un chèque au montant de 150 \$ équivalent à l'achat de dix (10) billets au coût de 15 \$ chacun, et à approprier cette dépense au poste budgétaire 02-190-00-610 du budget des activités financières 2019.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-292

Sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à émettre un chèque au montant de 250 \$ à l'attention de l'*Association de baseball des Spartiates de Boisbriand et Sainte-Thérèse*, à titre de subvention pour souligner leur 25^e anniversaire de fondation et à approprier cette dépense au poste budgétaire 02-190-00-610 du budget des activités financières 2019.

Adoptée à l'unanimité.

Association de
baseball des
Spartiates de
Boisbriand et
Sainte-Thérèse -
commandite

13.- AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION 2019-293

ATTENDU la campagne de levée de fonds 2019 « *Mangeons Don* » organisée par le *Resto Pop Thérèse-De Blainville*.

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **D'AUTORISER** l'achat de deux (2) billets au coût de 65 \$ chacun, pour l'une des activités de la *Campagne de financement annuelle du Resto Pop Thérèse-De Blainville* ayant lieu du 12 au 30 juin 2019.
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à approprier cette somme à même le poste budgétaire 02-190-00-610 du budget des activités financières 2019.

Adoptée à l'unanimité.

Resto Pop
Thérèse-De
Blainville -
levée de fonds
2019
Mangeons Don



Tournoi de golf
Famille Dion et
Parc du
Domaine Vert -
achat
de deux billets
supplémentaires

RÉSOLUTION 2019-294

ATTENDU la résolution numéro 2019-234 par laquelle le conseil municipal autorisait l'achat de billets pour une participation au *Tournoi de golf Famille Dion et Parc du Domaine Vert* à être tenu le 3 juillet prochain au *Club de golf Les Quatre Domaines*.

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Barbara Morin, il est résolu:

- **D'AUTORISER** l'achat de deux (2) billets supplémentaires, au coût de 70 \$ l'unité.
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à approprier cette somme à même le poste budgétaire 02-190-00-610 du budget des activités financières 2019.

Adoptée à l'unanimité.

14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

**15.- LEVÉE DE LA SÉANCE****RÉSOLUTION 2019-295**

Sur proposition de Mme la Conseillère Johane Michaud appuyée par M. le Conseiller Christian Charron, il est résolu:

- QUE la présente séance soit et est levée à 21 h 15.

Adoptée à l'unanimité.

Levée de la
séance

SIGNATURES D'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, nous attestons, en notre qualité de mairesse (ou la personne qui préside la séance) et de greffier (ou de l'assistant-greffier en cas d'absence) que le conseil municipal a approuvé le présent procès-verbal lors de la séance suivante.

Mme Sylvie Surprenant, mairesse

Date

M. Jean-Luc Berthiaume
Greffier de la Ville

Date

COPIE VIDIMÉE

J. Berthiaume

GREFFIER - VILLE DE SAINTE-THÉRÈSE

5 juin 2019

DATE